

1) Introduction :

La promotion de la participation des citoyens aux décisions prises par les autorités publiques est dans l'air du temps. La législation évolue d'ailleurs en ce sens comme en témoignent, notamment :

- la réforme de la Nouvelle loi communale devenue, en Wallonie, le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation,
- les récentes modifications apportées au Code électoral communal lequel prévoit dorénavant l'élection directe des bourgmestres par le corps électoral,
- la multiplication des enquêtes publiques obligatoires et préalables à toute décision dans les domaines les plus divers et en particulier dans les matières ayant trait à l'urbanisme et à l'environnement.

La gestion participative place l'avis du citoyen et l'information de celui-ci au coeur de l'action politique et, ce faisant, elle rapproche l'élu du citoyen. Elle ne vise pas à remplacer par le pouvoir de la rue le pouvoir décisionnel d'instances démocratiquement élues, mais elle constitue le moyen le plus efficace pour l'élu de ne pas perdre, entre deux élections, le contact avec celles et ceux qu'ils représentent.

Cette nouvelle gouvernance, qui postule une participation active des habitants, trouve à s'appliquer de plus en plus à l'échelon communal qui est, rappelons-le, l'échelon politique le plus proche du citoyen.

A Soumagne, cette volonté d'associer la société civile à l'exercice du pouvoir existe depuis de nombreuses années ; en effet, cela fait maintenant plus de 20 ans, en 1983 plus précisément, que le conseil communal, a arrêté sa "Charte de la Gestion participative " laquelle répond à une réelle volonté de transparence et **de dialogue**.

Loin d'être une simple déclaration d'intention, cette Charte se traduit chaque jour en actions concrètes, dont voici **quelques exemples** :

- **la publication du "Spot", mensuel d'informations communales ;**
- **la publication de la brochure "Soumagne Infos", qui entreprend de dresser le bilan annuel des actions menées par les autorités communales ;**

- la tenue de six assemblées annuelles de quartier (chaque quartier correspondant à chacune des six anciennes communes fusionnées en 1977) ;
- le droit d'interpellation du conseil communal par le public ;
- l'existence de trois conseils consultatifs (enfants, adolescents et seniors) ;
- le projet « classe citoyenne » qui vise à développer la citoyenneté chez les enfants ;
- l'organisation annuelle d'une soirée d'accueil des nouveaux habitants au cours de laquelle, après une brève présentation des principales facettes de l'administration communale et de ses services, ceux-ci ont l'occasion de rencontrer de façon conviviale les élus et responsables des services locaux ;
- la présence sur le Web d'un site communal de qualité et interactif.

2) Communiquer mieux et de façon plus directe grâce à Internet

Aucun doute ne subsiste aujourd'hui quant aux potentialités offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication pour faire coexister la démocratie représentative et la démocratie participative. J'ai d'ailleurs entendu, au cours des dernières campagnes électorales, certains sociologues ou anthropologues utiliser le terme de « blogosphère » pour désigner le nouveau mode de communication consistant pour les candidats à créer leur « blog » électoral et à communiquer par ce biais.

Le site web de la commune de Soumagne est mis à jour quotidiennement et remplit de ce fait deux fonctions :

1) Tout d'abord, il permet au citoyen de trouver quantité d'informations utiles et actualisées et ce, 7j/7, 24h/24 et quelque soit le lieu où il se trouve. La présence sur le site de formulaires en ligne et des adresses de courrier électronique des services et des mandataires permet à ceux qui ne savent pas se présenter aux guichets durant les heures d'ouverture de commander divers documents ou de transmettre une demande d'informations ou tout autre message aux services et aux élus. Les messages sont relevés chaque jour (y compris même les week-ends et jours fériés en ce qui concerne le secrétaire et son adjointe !).

2) Ensuite, et c'est cela qui le différencie de bon nombre d'autres sites communaux, une place importante a été réservée sur notre site à l'information du citoyen sur toutes les possibilités qui lui sont offertes pour prendre part activement à la gestion de sa commune. C'est ici en quelque sorte que nous donnons aux citoyens les clés de notre maison communale. Il nous semble en effet essentiel d'expliquer les rouages de notre institution de façon à permettre

à ceux et celles qui les souhaitent d'interagir de manière efficiente avec ses services ou ses mandataires. Nous nous attelons à rendre notre administration accessible et transparente. Notre site internet nous y aide grandement puisqu'une partie de ses pages web démystifie les instances communales et explique leur fonctionnement. On pourrait conclure qu'un citoyen averti en vaut deux, alors, n'hésitez pas ! Consultez sans modération nos pages web, elles vous expliqueront comment faire pour prendre part aux décisions qui sont prises chaque jour dans des domaines qui vous concernent directement.

La page d'accueil de notre site reprend également le calendrier des assemblées de quartier, la charte de la gestion participative, le règlement du droit d'interpellation du public.

Par ailleurs, des liens renvoient vers les comités consultatifs et les médias créés en application de la Charte de la gestion participative.

La volonté de transparence et de participation est ainsi clairement affichée.

3) Communiquer PLUS, est-ce communiquer MIEUX ?

Comme d'autres institutions publiques, à l'heure où la communication et l'information doivent se faire en temps réel, notre administration communale a résolument opté pour l'utilisation des potentialités considérables offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

Mais, il est bon de se demander si le fait de mettre en ligne et en temps réel de l'information, suffit à la rendre accessible à tous.

Si nous postulons que les NTIC peuvent renforcer les pratiques participatives, force est toutefois de constater qu'il reste à combler ce que d'aucuns qualifient de « fracture numérique », à savoir : le manque de confiance que de nombreux citoyens ressentent encore envers ces nouvelles technologies, qui – par ailleurs – ne sont ni maîtrisées par tous ni accessibles à tous.

Certains objecteront donc que la fracture numérique élimine de notre champ d'action une franche importante de la population ; c'est indéniable, les statistiques sont là pour le confirmer, mais, je leur rappellerai que notre site web n'est qu'un outil de communication parmi d'autres et qu'à notre échelle, nous agissons pour réduire cette fracture.

Ainsi, nous proposons un libre accès au Net dans nos bibliothèques et, l'année dernière, notre staff du service informatique a initié plus de 150 seniors aux mystères de l'Internet et de l'informatique ; ceci, sans compter les efforts similaires déployés par notre Maison de l'Emploi à destination de son public.

Nous étudions aussi la possibilité de placer des bornes interactives dans différents endroits de la commune.

4) Reproductibilité des initiatives visant à accroître la gestion participative

De bonnes capacités de communication, la faculté de catalyser les énergies de différents interlocuteurs (élus, responsables des services) autour du projet et une maîtrise relative des NTIC sont des atouts nécessaires pour la personne ayant en charge la concrétisation du concept de gestion participative au sein de sa commune.

Toutefois, je ne saurais trop insister sur la nécessité d'une réelle volonté politique, non pas tant pour dégager les moyens nécessaires à la mise en œuvre des actions sur le terrain, mais surtout parce qu'il s'agit pour les mandataires locaux d'être conscients qu'une démarche de gestion citoyenne implique qu'il faille **tenir compte de l'avis exprimé par les citoyens.**

En effet, la gestion participative ne peut être un simple alibi destiné à faire bonne figure ; si les politiques ne tiennent pas compte des souhaits exprimés ou ne motivent pas les raisons pour lesquelles ils ne peuvent en tenir compte, les citoyens se sentiront floués. En terme de relation de confiance, ce sera inévitablement l'échec.

Bref, si l'on demande l'avis aux citoyens, c'est pour les associer aux décisions qui les concernent et pour qu'il en résulte des initiatives qui répondent réellement aux besoins avérés. **Si on n'est pas prêt à accepter cela, rien ne sert de réfléchir en terme de gestion participative !**